



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

# Les incidences des relations franco-britanniques sur le commerce du vin (1689-1860)

*John Vincent NYE*

**War and wine:  
the constrained  
evolution of the Anglo-  
French wine trade,  
1689-1860**

**Summary** – Prior to the last quarter of the seventeenth century, France was Britain's largest trading partner and accounted for the bulk of Britain's large merchandise trade deficit, mostly through the sale of wine and brandies. War with France, and retaliation for Colbert's mercantilist policies limiting imports of British manufacture led to prohibitions followed by extravagantly high tariffs on French wine and other alcoholic beverages. The long period of prohibition and tariffs between 1689 and 1713 permitted three strong lobbies to emerge in Britain: domestic beer brewers, makers of gin, whiskey and other liquor, and Anglo-Portuguese wine merchants. This led to a deliberate policy of keeping out French products and promotion of local beverages and imports from Portugal and Spain. Indeed, the Portuguese export of wines developed primarily to serve Britain. For the French, this meant the loss of her most lucrative market for over one and a half centuries, a loss only partially alleviated by French development of high-priced, high-quality wines designed to minimize the effects of specific (per volume) tariffs. For France, this meant a substantial loss of income. Preliminary calculations suggest a counterfactual in which 1860 French domestic product would have been 20% to 70% higher depending on the underlying assumptions, a loss of much greater magnitude than the calculated gains for Britain from the steam engine. For Britain, this served as the foundation of a tax system that relied heavily on customs duties and domestic excises on alcoholic beverages while developing a national pattern of alcoholic demand centered on beer and gin at the low end and port and fine Bordeaux at the high end. Overall this paper stresses the importance of examining gains (or in this case, losses) from trade in an evolving economic and political context.

**Key-words:**  
wine trade, economical  
history, French wine,  
alcoholic beverages,  
prohibition, tariffs

**Les incidences des  
relations franco-  
britanniques sur  
le commerce du vin  
(1689-1860)**

**Mots-clés:**  
commerce, vin, histoire  
économique

**Résumé** – A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les guerres de Louis XIV ont incité l'Angleterre à limiter l'importation des denrées françaises, surtout les vins et alcools. Ces prohibitions sont à l'origine d'un système douanier qui s'est prolongé au XIX<sup>e</sup> siècle et qui a presque totalement anéanti l'exportation des vins de France en encourageant celle du Portugal et de l'Espagne. Ces mesures ont eu pour résultat inattendu de modifier les goûts des consommateurs britanniques en les orientant vers la bière et le porto et de pousser les viticulteurs français à produire des vins haut de gamme. Des calculs préliminaires pour le *counterfactual* montrent que la perte cumulative pour la France a pu s'élever de 20% à 70% du produit national de la France pour les années 1860.

\* Department of Economics, Box 1208, Washington University, One Brookings Drive, St. Louis, MO 63130, Etats-Unis.

*Au fond, la Grande-Bretagne n'est ni un pays où l'on fait du vin, ni un pays où l'on en consomme. Les gouvernements ont constamment dressé des obstacles aux échanges commerciaux. Le relèvement des droits de douane, notamment, a rendu les vins exagérément onéreux.*

(John Arlott, in: Briggs, 1985, p. 3.)

**L**e fait que les Britanniques boivent de la bière et les Français du vin est un truisme répandu depuis près de trois siècles. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la très faible consommation de vins en Grande-Bretagne concerne presque exclusivement les portos et sherrys portugais et espagnols, ou parfois, les vins rouges de Bordeaux. Alors que la Grande-Bretagne connaît un essor exceptionnel et que la France domine la production mondiale de vins et spiritueux, les habitudes de consommation des Britanniques semblent tellement différentes de celles du reste du monde que l'on peut penser qu'elles tiennent à des différences de goût. Or, les historiens spécialistes de la question savent depuis longtemps que cette explication n'est pas valable. Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les Britanniques consomment d'importantes quantités de vins, français principalement, et seules les modifications de la politique commerciale britannique, échelonnées sur plusieurs décennies et apportées par suite des guerres et des mesures de protection, sont à l'origine des habitudes de consommation qui prévalent encore aujourd'hui.

Le présent document<sup>(1)</sup> est une synthèse des recherches que je mène sur un sujet insuffisamment traité<sup>(2)</sup>: l'important secteur d'activités français du commerce du vin. Mon objectif consiste à établir les liens qui existent entre les obstacles britanniques à l'importation des vins français et la croissance économique de la France, au XIX<sup>e</sup> siècle. Mon exposé prend pour hypothèse de départ des calculs selon lesquels la politique suivie en Grande-Bretagne a eu des effets considérables sur une fraction du PNB français<sup>(3)</sup>. Ces calculs ont essentiellement pour vocation de démontrer que la consommation britannique de vins français aurait pu être

<sup>(1)</sup> L'auteur du présent article est *associate professor* d'économie et d'histoire à la Washington University de St. Louis. Il exprime toute sa reconnaissance à Jean-Michel Chevet, Sukkoo Kim, Marcel Lachiver, Douglas North et Gilles Postel-Vinay, et assume la responsabilité pleine et entière des erreurs qui peuvent subsister.

<sup>(2)</sup> Par "insuffisamment traité", je fais référence aux nouveaux historiens économiques ou adeptes de la cliométrie qui, dans la plupart des cas, n'évoquent pas l'industrie viticole dans leurs travaux consacrés au développement économique européen. En revanche, il existe, bien entendu, une vaste historiographie traditionnelle du vin, inaugurée par Malvezin ou ses prédécesseurs et poursuivie, au cours de ces dernières décennies, par Dion, Huetz de Lempe et Lachiver.

<sup>(3)</sup> Ces calculs sont analysés en détail dans un autre document: "The unbearable lightness of drink: British wine tariffs and French national income 1689-1860."

nettement supérieure si elle n'avait pas été entravée par les tarifs douaniers. Par ailleurs, nous essaierons de tenir compte de l'influence de la politique conduite en Grande-Bretagne sur les habitudes de consommation, et d'analyser le rôle joué par les Britanniques dans la création et le développement de l'industrie viticole portugaise.

Etant donné l'importance que revêt le commerce du vin pour l'économie française et la part des recettes publiques britanniques provenant des droits de douane perçus sur les vins français, il est surprenant que les adeptes de la cliométrie n'aient porté qu'un intérêt relatif à cette question. Le fait que les historiens s'intéressent à l'industrie plutôt qu'à l'agriculture ne date pas d'aujourd'hui. De plus, lorsqu'ils daignent examiner l'agriculture, seules les céréales sont en honneur. Dans les ouvrages consacrés au commerce du XIX<sup>e</sup> siècle, les historiens insistent sur les obstacles dressés par la France à l'importation des produits cotonniers britanniques, mais font peu de cas des interdictions et du haut tarif douanier britanniques qui pèsent de longue date sur les vins français. Pourtant, l'industrie viticole est un des secteurs les plus importants de l'agriculture française et, pendant la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle, les vins constituent la première ou la seconde source de recettes à l'exportation. Avec près de la moitié de la production mondiale, la France est alors le premier exportateur de vins et bénéficie, pour ce secteur, d'un avantage comparatif et réel sur ses concurrents.

Dans un rapport transmis dans les années 1840 au ministre de l'Agriculture, des représentants de la Gironde se plaignent du fait que la consommation britannique de vins français ne soit pas très différente en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle de ce qu'elle était à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, la Grande-Bretagne comptait alors près de cinq fois moins d'habitants et son économie était nettement moins prospère. Ils estiment que cette situation est due à l'établissement, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, d'un tarif douanier qui favorise les Portugais, puis, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, à un relèvement constant de la protection douanière britannique<sup>(4)</sup>.

---

<sup>(4)</sup> Archives Nationales [F<sup>12</sup> 2525]. Dans un autre rapport, transmis au Bureau du commerce extérieur le 1<sup>er</sup> mars 1842, un lien est établi entre les concessions qui pourraient être faites, en matière de commerce, de part et d'autre de la Manche :

VII. *Nos vins exportés, ceux de Bordeaux surtout, vont principalement aux classes aisées. Pour que l'abaissement des tarifs étrangers accrût et notamment nos exportations, c'est-à-dire étendit l'usage de nos vins à la masse des consommateurs, il faudrait que le dégrèvement fût considérable.*

VIII. *Mais les pays à droits et accises élevés, ceux surtout où s'est développé le régime de l'impôt, ceux encore qui tirent de grands revenus de la bière, du café, du thé, ou de la distillation des spiritueux indigènes, peuvent-ils consentir à réduire dans une grande proportion leurs taxes et accises ?*

*Comment serions-nous fondés à leur demander des sacrifices que nous serions fort embarrassés de nous imposer à nous-mêmes ? Surtout si l'on considère que les taxes dont l'étranger frappe nos boissons ne sont pas seulement pour lui des ressources fiscales, mais aussi des moyens de protéger ces boissons indigènes.*

J'ai déjà évoqué, dans un autre document (Nye, 1991b), l'effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, de l'établissement de ces droits de douane élevés et différenciés sur le niveau global de la protection douanière britannique. La politique douanière conduite par les Britanniques depuis plus de deux siècles en matière de vins et spiritueux français a eu les conséquences suivantes :

1. Elle a sérieusement entravé, tant au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la consommation britannique de vins et spiritueux produits à l'étranger.
2. Elle a affecté la demande britannique et a eu une incidence, en Grande-Bretagne, sur la formation du goût. La consommation de bières et d'ersatz nationaux a été encouragée au sein de la classe laborieuse et la mode des vins très alcoolisés a été répandue dans les milieux aisés.
3. Elle a modifié les habitudes de consommation britannique. Les vins portugais et espagnols ont bénéficié d'un régime de faveur et les vins français ont été cantonnés dans la catégorie des produits de luxe.
4. Elle a empêché la France d'accéder à un marché en pleine expansion. En effet, au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la population de la Grande-Bretagne augmente rapidement et la situation économique du pays s'améliore à un rythme régulier.
5. Elle a favorisé, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la création de groupes d'intérêts qui ont bénéficié, en période de conflit, des restrictions "temporaires" au commerce français, et qui ont pesé d'un poids énorme sur la conduite des politiques commerciale et fiscale britanniques pendant plus d'un siècle et demi.
6. Enfin, les droits de douane instaurés et les politiques fiscales conduites au sein des principales puissances occidentales ont alourdi le prix des produits étrangers qui, comme les vins français, disposaient d'un avantage comparatif.

## LE VIN ET L'HISTOIRE

Depuis déjà longtemps, en France, le vin était l'une des deux ou trois premières sources de recettes à l'exportation. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, c'était la culture de rapport la plus importante. La domination mondiale de la France dans ce secteur remonte aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, et nombre de ses produits ont acquis leurs lettres de noblesse dans un passé encore plus reculé. Toutefois, la popularité du vin en fit aussi une cible parfaite pour les promoteurs d'un renforcement des droits de douane. L'exportation des vins français devint sujette aux bouleversements politiques que connaissaient les partenaires commerciaux de la France. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la Grande-Bretagne importait des vins français

depuis longtemps et la Cour de Charles II en avait fait sa boisson de pré-dilection. Malheureusement, cette situation idyllique n'allait pas durer. En 1670, la Grande-Bretagne instaura une taxe "temporaire" sur les vins. Celle-ci fut ensuite augmentée et pérennisée. L'évolution de la situation politique internationale conduisit la Grande-Bretagne à adopter une politique douanière qui favorisa les produits portugais. En fait, les Britanniques nourrissaient de longue date l'espoir d'un essor de l'industrie viticole portugaise qui leur permettrait de s'affranchir de leur dépendance par rapport aux importations françaises. Les mesures prises par Colbert pour encourager la production française donnèrent l'occasion aux Britanniques de faire obstacle aux importations de vins et de produits de luxe français. La guerre et la Révolution eurent pour conséquence l'interdiction des vins français de 1678 à 1685, puis, de 1691 à 1696. Le premier train de mesures permit aux Portugais de conquérir durablement le marché britannique. Ils furent soutenus et encouragés par des marchands et des agriculteurs britanniques qui investirent dans l'industrie viticole ou participèrent directement à la production des vins du Portugal et de Madère. La seconde vague protectionniste et le régime tarifaire dont bénéficièrent pendant plus d'un siècle les vins espagnols et portugais, au détriment de la France, empêchèrent, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les exportations de vins français d'atteindre les niveaux records des années 1686-89 (Francis, 1972, p. 99). Ainsi, alors qu'en 1677, soit un an avant l'instauration des interdictions, la Grande-Bretagne importa 9 789 tonneaux de vins français (soit plus de 90 000 hl), la France n'exporta en Grande-Bretagne que 1 193 tonneaux entre 1697 et 1702, et moins de 500 à 600 tonneaux par an entre 1727 et 1787, soit vingt fois moins qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. La paix n'eut pas pour conséquence le regain espéré des échanges commerciaux, et, en 1713, le Parlement britannique rejeta, dans le cadre du traité de commerce signé avec la France, la plupart des propositions françaises en matière de préférences tarifaires. Par ailleurs, la Grande-Bretagne maintint en vigueur le traité de Méthuen signé avec le Portugal. Alors que les vins français (notamment les vins ordinaires) étaient, en moyenne, moins alcoolisés que les vins espagnols et portugais et que la valeur de la marchandise présentée à la douane était inférieure, ils se voyaient appliquer des droits de douane nettement supérieurs à ceux frappant les productions espagnoles ou portugaises<sup>(5)</sup>. Les vins français courants les moins chers ne purent pratiquement plus accéder au marché britannique jusque dans les années 1860, date à laquelle un traité de commerce franco-britannique eut pour conséquence un allégement douanier et une application des droits en fonction des teneurs en alcool. En 1831, la Grande-Bretagne perçut un droit de douane sur l'unité de la grandeur mesurable du pro-

---

<sup>(5)</sup> Le traité de Méthuen stipulait que les vins portugais devaient bénéficier d'un régime tarifaire de faveur. Ils se voyaient appliquer des droits inférieurs d'au moins un tiers à ceux frappant les vins français.

duit. Ces mesures, virtuellement protectionnistes, qui frappaient l'ensemble des vins provenant de pays étrangers, lésèrent encore les exportateurs français. En effet, étant donné que les vins espagnols et portugais étaient beaucoup plus alcoolisés et qu'ils coûtaient trois au quatre fois plus chers que les vins français, les droits qui les frappaient semblaient, *ad valorem*, relativement moins élevés. De plus, les accises britanniques étaient constamment ajustées pour renforcer la protection des producteurs de bière. Pendant toute cette période (de 1700 à 1860), en dépit des droits substantiels qu'ils se voyaient appliquer, seuls les vins et spiritueux français onéreux et de qualité supérieure (les meilleurs bordeaux, par exemple) continuèrent à être importés en Grande-Bretagne. En fait, la France répondit au droit britannique perçu sur le volume en faisant progresser sa production de vins de grande qualité. Toutefois, les exportations à destination de la Grande-Bretagne étaient loin d'atteindre les chiffres records de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, alors que la population de la Grande-Bretagne augmentait rapidement et que le pays connaissait un essor exceptionnel, les vins français ne parvenaient pas à conquérir ce marché<sup>(6)</sup>. Ils furent doublement lésés. D'une part en raison du niveau élevé de la protection douanière, et, d'autre part, en raison des effets de cette politique sur la demande. Les droits perçus sur le volume favorisaient, en effet, les vins portugais et espagnols, très alcoolisés. Seuls les vins et spiritueux les plus chers et les meilleurs parvenaient à pénétrer sur le marché britannique. Les marchands de vins français n'eurent guère l'occasion de profiter de l'augmentation de la demande provoquée par l'essor de l'agriculture et de l'industrie britanniques et par le quadruplement de la population de la Grande-Bretagne en un siècle et demi. Et, soulignons-le, à une époque où s'affirmait le goût de la masse des consommateurs britanniques, les vins ordinaires français n'accédaient pas à ce vaste marché. C'est en effet au XIX<sup>e</sup> siècle que fut encouragée la consommation de bière et de gin au sein de la classe laborieuse, et celle des sherrys, portos et vins rouges de Bordeaux au sein de la bourgeoisie. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en dépit de l'abolition de certaines restrictions au commerce international, les droits qui frappaient les vins et les spiritueux continuèrent à empêcher les Français de proposer aux consommateurs britanniques des vins ordinaires susceptibles de concurrencer les bières (Briggs, 1985, p. 65 : "Il

<sup>(6)</sup> On peut s'étonner de voir la Grande-Bretagne — si souvent donnée en exemple en raison de ses doctrines libérales — prendre, au XVIII<sup>e</sup> siècle et jusque dans les années 1850, des mesures aussi protectionnistes. La politique douanière britannique de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, plus mercantiliste que libérale, se traduit par la perception, sur la plupart des biens, d'un droit *ad valorem* équivalent à environ 5 % de la valeur des marchandises présentées à la douane. Il dépasse les 50 % à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et se situe, en moyenne, à 30 % dans les années 1840, date à laquelle la Grande-Bretagne commence à préconiser le désarmement tarifaire (cf. Scholte, 1952; Thomas et McCloskey, 1981). Engagée dans différents conflits à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la Grande-Bretagne complète sa politique belliqueuse par une guerre économique.

*n'y avait pas non plus de vins à un prix aussi abordable que celui de la bière : 2 pence et demi la pinte<sup>(7)</sup>*”, cité in: *Minutes of Evidence of the Select Committee on Wine Duties*, 1879). Alors que les droits frappant les vins étaient censés ne pas dépasser les accises perçues sur les bières, les statistiques du commerce britannique démontrent qu'elles furent ajustées (et même abolies pendant une partie du XIX<sup>e</sup> siècle) et maintenues à un niveau de moitié inférieur à celui des droits perçus sur les vins. L'effet de la politique douanière de la Grande-Bretagne sur le prix des vins peut faire l'objet d'une analyse précise. En revanche, il semble plus difficile d'évaluer quels ont été les effets de ces modifications du tarif douanier sur la formation à long terme du goût des consommateurs britanniques.

Les difficultés rencontrées par l'industrie viticole française furent encore aggravées dans les années 1860 avec l'apparition de l'oïdium et du phylloxéra. L'évolution de la politique commerciale de la France, sous le Second Empire, fit pourtant espérer aux producteurs de vins français une reconquête de leur marché étranger le plus important. Les exportations françaises représentaient environ 40 % des importations britanniques et la consommation des vins français (comprise entre 135 000 et 180 000 hl par an, à la fin des années 1870 et au début des années 1880) atteignait un niveau normal, compte tenu de leurs parts de marché avant l'instauration du tarif douanier et de la prospérité de l'économie britannique. Malheureusement, les dommages causés par l'oïdium empêchèrent la production française de profiter de la libéralisation des échanges, et, dans les années 1880, le phylloxéra anéantit les percées françaises sur le marché britannique.

## LES EFFETS DES TARIFS DOUANIERS BRITANNIQUES SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

A quel point ces droits de douane ont-ils affecté la consommation des vins français et dans quelle mesure ont-ils eu des effets sur l'économie française ? Etant donné le niveau de protection douanière imposé par la Grande-Bretagne et le fait que ces droits aient frappé les vins français pendant près de deux siècles (si l'on tient compte des deux interdictions de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle), il ne serait guère satisfaisant de vouloir procéder à l'analyse d'une situation totalement différente. Récrire l'histoire n'aurait aucun sens. Toutes les hypothèses formulées pourraient être contestées. Les différends qui, dans ce domaine, ont opposé la Grande-Bretagne à la France n'étaient pas insignifiants et force est de constater que la compétition internationale a joué un rôle majeur au niveau des choix politiques effectués par les deux pays. Le détail des conséquences de la politique douanière britannique sur l'économie française ne pou-

---

<sup>(7)</sup> Mesure anglaise équivalant à 0,568 litre.

vant être exposé exhaustivement dans le cadre du présent article, nous nous contenterons de présenter ici des calculs préliminaires et de donner quelques indications.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la Grande-Bretagne importait plus de 160 000 hl de vins, français principalement. Après plusieurs interdictions et un relèvement constant des droits de douane, la consommation britannique était, entre 1686 et 1689, d'environ 177 000 hl<sup>(8)</sup>. Près d'un siècle plus tard, ces chiffres n'avaient pratiquement pas changé: entre 1746 et 1786, la consommation annuelle moyenne était inférieure à 160 000 hl. Dans les années 1840, alors que la Grande-Bretagne comptait quatre ou cinq fois plus d'habitants et que son revenu avait plus que triplé, la consommation fluctuait entre 272 000 et 409 000 hl pour l'ensemble du Royaume-Uni. Si la consommation de vins avait augmenté au même rythme que la population, l'importation aurait dû doubler. De plus, le vin étant un bien de consommation normal, une progression modeste de la demande aurait dû se traduire par une importation comprise entre 900 000 et 1 350 000 hl<sup>(9)</sup>.

Ces chiffres concernent l'ensemble des importations et ne font pas apparaître la provenance des vins. Si seuls les vins français sont pris en considération, on constate que leur commerce a été sérieusement ébranlé par les droits instaurés au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et par le soutien apporté aux productions portugaises, et, dans une moindre mesure, espagnoles. Alors que 72% des importations britanniques provenaient de France dans les années 1680, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les vins français ne représentaient plus que 3% des importations de la Grande-Bretagne. Dans les années 1780, les exportations de vins français à destination de la Grande-Bretagne plafonnaient à 4 500 hl, soit seulement 5% de la production exportée en 1677 – époque à laquelle des droits relativement élevés s'appliquaient aux importations françaises.

Il est possible de se faire une idée sommaire des effets de la politique douanière britannique en examinant l'évolution du commerce extérieur français. Lorsque, dans les années 1860, la Grande-Bretagne abaissa partiellement les droits (sans revenir, cependant, au libre-échangeisme relatif du début du XVII<sup>e</sup> siècle), la France ne dominait plus – au plan international – le secteur de la production viticole. Les vins portugais et espagnols étaient de sérieux concurrents, les brasseries et distilleries britanniques défendaient leurs parts de marché, et les décennies de manipulation des tarifs douaniers avaient eu une incidence sur la formation du goût des Britanniques. Toutefois, les vins français (les bordeaux, notamment) bénéficièrent non seulement de l'abaissement des droits, mais aussi de la modification apportée aux prélèvements. Toujours perçu

<sup>(8)</sup> On ne dispose pas de sources françaises; ce chiffre est probablement à revoir à la hausse.

<sup>(9)</sup> Bien entendu, ces chiffres ne tiennent pas compte des importations d'eaux-de-vie. Celles-ci n'ont jamais été importées en grandes quantités, mais leurs prix élevés avaient pour conséquence un revenu important.

sur le volume, le nouveau droit tint compte de la teneur en alcool, et s'apparenta, ainsi, à un droit *ad valorem*. Ce qui eut pour conséquence de compenser partiellement le traitement préférentiel dont tiraient parti les vins espagnols et portugais.

Les statistiques britanniques révèlent qu'après la signature du traité, les importations de vins français doublèrent ou triplèrent, et qu'à la fin des années 1870, elles étaient dix ou douze fois supérieures à celles des années 1815-1855. Cette augmentation spectaculaire eut lieu en dépit de l'apparition de l'oïdium et du phylloxéra qui, dans les années 1880, fut responsable de dégâts considérables. La Grande-Bretagne continua à protéger les produits d'origine locale en abaissant les accises perçues sur les bières et les spiritueux britanniques. L'abolition de ces accises, en 1880-81, renforça encore la protection des boissons britanniques. Les chiffres britanniques de la consommation de vin par habitant témoignent des progrès réalisés par les produits français par suite du traité de 1860: alors qu'elle se situait à environ 1 litre par an et par habitant à la fin des années 1850, elle atteignit 1,7 litre en 1861, et 2,3 litres en 1867.

En quoi le traité de commerce franco-britannique signé en 1860 a-t-il affecté la production française? La modification, à l'époque du traité, du prix moyen des vins français constitue un élément d'appréciation. Entre 1855 et 1864, ces produits ont augmenté de près de 200% par rapport à la décennie précédente (Toutain, 1961, p. 188). De 11 francs/hectolitre entre 1845 et 1854, ils passèrent, deux décennies plus tard, à 28 ou 29 francs. Seule une partie de cette augmentation (environ 20-25%) est imputable à la hausse générale des prix. L'apparition de l'oïdium est largement responsable du doublement ou du triplement des prix dans les années 1850, mais les ravages de ce champignon parasite se sont principalement fait sentir de 1845 à 1864. Là encore s'imposent des calculs plus fins. En revanche, les dégâts considérables occasionnés par le phylloxéra n'eurent pour conséquence qu'une augmentation limitée à environ 20%.

Bien que les calculs relatifs aux effets de la politique douanière britannique sur le revenu national de la France exigent de la prudence, les hypothèses suivantes permettent de tirer certaines conclusions. En partant du principe que :

- 1) les tarifs n'ont affecté que la composition des importations,
- 2) la progression de la consommation de vin par habitant a été constante des années 1680 aux années 1860,
- 3) cette progression s'explique par l'augmentation du revenu national de la Grande-Bretagne, et que les statistiques britanniques ont tendance à diminuer l'importance de cette consommation, on obtient une incidence annuelle moyenne de 0,08 % à 0,03 % sur le PNB français, et cela, pendant plus de 160 années.

Pour établir une comparaison, nous rappelons que les calculs de Von Tunzelmann, relatifs aux effets de la machine à vapeur sur le PNB britannique, ne révélèrent – pour la meilleure année (1800) et une période

beaucoup plus courte – qu'une incidence maximale de 0,1 %. Alors que le manque à produire annuel fut faible, en termes d'excédent (et non pas de recettes globales pour lesquelles le chiffre serait nettement supérieur), le cumul des effets – calculé pour les 160 années – atteint, dans les années 1860, 15 à 50 % du PNB français. En dépit du manque de précision de ces différents calculs, il apparaît clairement que les énormes difficultés rencontrées par les producteurs français pour conquérir le marché britannique – du début du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle – ont eu des conséquences considérables sur l'économie française.

## LES EFFETS DES TARIFS SUR LA CONSOMMATION BRITANNIQUE

Un autre volet de notre analyse a pour objectif de prendre en considération les effets des tarifs sur la consommation britannique de boissons alcoolisées.

Il est fort probable que l'établissement d'un haut tarif douanier a non seulement lésé les vins français, mais aussi fait chuter globalement la consommation britannique de boissons alcoolisées. De 1689 à 1713, la protection douanière britannique frappant les vins français atteignit un tel niveau que, dans l'absolu, les droits perçus représentèrent cinquante à soixante fois le prix des vins ordinaires. De plus, ces droits continuèrent d'augmenter jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Portugais bénéficièrent d'un régime de faveur grâce au traité de Méthuen et le soutien financier apporté par les Britanniques à l'industrie viticole portugaise favorisa la constitution de groupes d'intérêts influents. Jusque dans les années 1820, la grande majorité des producteurs de Madère était britannique, les investissements britanniques affluèrent au Portugal et en Espagne, et les Portugais exportèrent entre 80 et 90 % de leurs vins et portos en Grande-Bretagne. Une telle spécialisation était sans précédent dans l'histoire de l'industrie viticole. Par ailleurs, le fait que les droits étaient perçus sur le volume eut des effets très négatifs sur les exportations de vins français à destination de la Grande-Bretagne. Le prix d'une bouteille de vin français était en général moins élevé (en raison de sa teneur en alcool) que celui des produits espagnols et portugais. Par voie de conséquence, l'accès des vins ordinaires français au marché britannique fut sérieusement entravé. Les brasseries britanniques et les boissons plus alcoolisées – produites dans les distilleries écossaises ou importées d'Espagne et du Portugal – en profitèrent pour s'imposer. La seule solution dont disposa la France pour reconquérir ses parts de marché consista à proposer des eaux-de-vie et des vins de qualité supérieure<sup>(10)</sup> (et donc, d'un prix plus élevé). La spécificité de la consommation britannique et les progrès réalisés dans le domaine de

<sup>(10)</sup> Les efforts déployés par les producteurs français d'eaux-de-vie furent partiellement anéantis lorsque la Grande-Bretagne prit des mesures distinctes et discriminatoires pour frapper ces produits.

l'oenologie incitèrent les producteurs français – tant au XVIII<sup>e</sup> qu'au XIX<sup>e</sup> siècle – à exporter des vins de qualité et susceptibles d'être conservés plus longtemps. Le droit étant perçu sur le volume et le prix de ces vins de garde étant plus élevé, le prélèvement *ad valorem* apparaissait moins substantiel.

La comparaison des vins importés en Grande-Bretagne permet d'identifier les habitudes de consommation provoquées par la protection douanière. Bien qu'il n'existe pas à proprement parler de statistiques relatives aux types et qualités de vins importés en Grande-Bretagne, la quantité de bouteilles importées donne un certain nombre d'indications. Étant donné le coût du transport et la fragilité des produits, il semble évident que seuls les meilleurs vins étaient importés en bouteilles. Dans la plupart des pays (même dans ceux – comme la Prusse et la Hollande – où les droits étaient substantiels, mais relativement moins élevés qu'en Grande-Bretagne), seulement 4 à 6,5 % des vins français étaient importés en bouteilles. En Grande-Bretagne, ce chiffre atteignait 35 %. En 1828, près d'un sixième des vins français exportés en bouteilles avait la Grande-Bretagne pour destination; ce pays, en revanche, ne recevait plus que 3 % des vins français exportés en barriques. La Suède, la Ligue hanséatique, la Prusse, la Suisse, l'Italie, la Sardaigne, le Brésil et la Martinique importaient davantage de vins français que la Grande-Bretagne. Les quantités étaient souvent nettement supérieures et, pour une large part, expédiées en barriques<sup>(11)</sup>. La nature des importations britanniques était vraiment particulière. Les hauts tarifs douaniers établis dans des pays comme la Hollande et les Etats-Unis eurent des effets négatifs sur les exportations de vins français, mais la proportion de ces vins qui y était importée en bouteilles n'avait rien de comparable avec celle de la Grande-Bretagne. Au XVIII<sup>e</sup> siècle et pendant une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle, le prix moyen hors taxes des vins français importés en Grande-Bretagne était habituellement supérieur à celui des vins consommés dans les autres pays. Les meilleurs vins étaient réservés à l'exportation vers la Grande-Bretagne.

## LES EFFETS DU TARIF DOUANIER BRITANNIQUE SUR LA GRANDE-BRETAGNE

Bien que le présent article soit principalement consacré aux effets des tarifs britanniques sur l'économie française, il semble intéressant de s'interroger également sur les effets de cette politique douanière sur la Grande-Bretagne. L'analyse type s'articule autour de deux axes: les coûts-avantages politiques et les calculs relatifs à la situation économique du pays. En ce qui concerne le premier point, il ne fait pratique-

<sup>(11)</sup> Chiffres obtenus auprès des Archives Nationales [F<sup>20</sup> 744] et cités in: La-chiver, 1988, p. 395.

ment aucun doute que, si les objectifs du gouvernement britannique consistaient, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à porter atteinte à l'économie française, la Grande-Bretagne s'est parfaitement acquittée de la mission. Toutefois, il est plus difficile de déterminer si cette attitude a eu une incidence sur la politique conduite par la France ou sa capacité à résister aux mesures britanniques. Constatier que ces droits ont porté préjudice à la France ne démontre pas nécessairement que la guerre économique a tourné à l'avantage de la Grande-Bretagne. La complexité des calculs relatifs aux coûts économiques de la politique douanière britannique ne nous permet pas de les présenter exhaustivement dans le cadre du présent document. S'il est évident que les droits prohibitifs perçus sur les produits français ont eu des effets négatifs sur l'économie britannique – les mesures destinées à protéger l'industrie nationale ainsi que le régime de faveur consentis aux Portugais et Espagnols ayant amené les brasseries et distilleries locales à surinvestir et se concentrer –, il est difficile de quantifier précisément les pertes d'efficience. A l'échelle d'une nation, ces chiffres dépendent de l'ampleur de la substitution de la production locale à la production étrangère et ce par le biais des choix effectués par les consommateurs britanniques. En dernier lieu, il nous apparaît important de prendre en considération l'élément fiscal de la politique conduite par la Grande-Bretagne au fil des ans.

Une partie des recettes publiques provenant des droits de douane a sans aucun doute été utilisée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour consacrer la suprématie militaire de la Grande-Bretagne. Mathias et O'Brien (1976) ont souligné qu'avant la Révolution française, le taux d'imposition britannique par habitant était supérieur au taux français. O'Brien (1988) et Brewer (1988) ont également démontré que le taux d'imposition britannique était supérieur en raison de la part élevée des accises et droits de douane dans la recette globale. O'Brien a suggéré que la fiscalité britannique a largement tiré profit des taxes prélevées sur les produits de luxe (thé, café, sucre, soieries et vins). Cependant, le vin n'est pas nécessairement un produit de luxe et l'établissement d'un haut tarif douanier a sans doute sa part de responsabilités dans l'acquisition d'un tel statut. De plus, il serait intéressant de pouvoir déterminer si les consommateurs ont été en mesure d'exercer des pressions sur la politique fiscale conduite en Grande-Bretagne. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, 80 % des accises britanniques étaient perçues sur un seul produit : la bière. En ajoutant ces accises aux taxes et droits perçus sur les vins et spiritueux, on constate qu'entre 30 et 40 % des recettes fiscales britanniques provenaient, certaines années, des boissons alcoolisées.

Les interdictions et les droits qui ont frappé les produits français entre 1689 et 1713 ont largement favorisé les brasseries et les distilleries britanniques ainsi que les marchands de vins anglo-portugais. Au terme des hostilités, en 1713, les groupes d'intérêts constitués en Grande-Bretagne avaient acquis une telle puissance qu'ils purent s'opposer à un retour au *statu quo ante bellum*. Cependant, le gouvernement britannique n'avait pas l'intention de céder à toutes les revendications des mar-

chands. Les avantages tirés du traité de commerce par les producteurs britanniques devaient servir les intérêts du pays. En conséquence, un relèvement des accises accompagna celui des droits de douane et pesa sur les consommateurs. L'opposition à ces mesures perdit de sa véhémence lorsque le gouvernement menaça de cesser de protéger les industries nationales contre la concurrence étrangère. Les travaux de Mathias font état de l'influence croissante des brasseries britanniques au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et des pressions que ces producteurs ont exercé sur le gouvernement britannique pendant toute cette période. La guerre économique contre la France a donc eu des conséquences importantes sur la politique fiscale de la Grande-Bretagne. Le gouvernement britannique a profité des droits de douane frappant les vins français pour faire augmenter les accises perçues sur la production locale. En prétextant que l'objectif était d'écartier les produits étrangers du marché britannique et d'encourager la production locale, la Grande-Bretagne a imaginé un système qui lui permettait de gagner sur les deux tableaux. Par ailleurs, il est probable que, sans la collaboration tacite des brasseries (qui auraient beaucoup pâti, au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une libéralisation des échanges commerciaux), la Grande-Bretagne n'aurait pas été en mesure d'adopter une politique fiscale reposant largement sur les recettes provenant des droits et des accises. Une approche similaire n'aurait certainement pas eu les mêmes effets en France et aurait provoqué une protestation beaucoup plus vive.

Tableau 1. Les importations de vins en Grande-Bretagne (en gallon impérial)\*

	France	Portugal	Madère	Espagne	Autres	Total
1677	2 055 690	37 170		1 107 120	191 520	3 391 500
1679-85	105	1 224 930		1 214 010	600 600	3 039 645
1686-89	2 814 210	91 140		821 940	200 550	3 927 840
1690-96	0	5 491		6 253	900	12 644
1713	516 180	1 230 810	23 520	864 360	705 600	3 340 470
1714	251 160	1 816 920	64 680	1 177 050	603 120	3 912 930
1715	264 810	2 170 140	81 270	1 421 280	623 070	4 560 570
1716	329 280	1 873 830	37 590	990 780	717 570	3 949 050
1717-26	272 370	2 533 860	40 950	1 566 180	310 800	4 724 160
1727-36	177 450	2 564 310	79 800	1 778 070	216 090	4 815 720
1737-46	78 540	2 589 300	113 820	694 050	101 010	3 576 720
1747-56	102 900	2 167 410	127 470	812 070	80 640	3 290 490
1757-66	113 610	2 356 610	158 340	746 550	103 530	3 478 440
1767-76	103 110	2 488 290	199 920	746 340	66 990	3 604 650
1777-86	91 560	2 373 000	115 080	511 140	41 060	3 131 940
1817-26	233 856	2 671 704	327 600	1 121 904	755 748	5 110 812
1827-36	300 636	2 844 072	197 316	2 136 708	718 452	6 197 184
1837-46	394 380	2 694 088	102 816	2 447 676	509 544	6 048 504
1847-52	307 440	2 547 468	73 332	2 477 412	326 088	5 731 740

Source: Francis, 1972 (certaines années ont été supprimées faute de données ou de cohérence dans les calculs)

\* Le gallon impérial est une ancienne mesure anglaise équivalant à 4,545 litres.

Dans le cadre d'autres analyses, j'ai exploré plus avant le rôle joué par les droits et accises frappant les boissons alcoolisées au niveau de la politique fiscale et des réformes commerciales conduites par la Grande-Bretagne entre 1830 et 1860. Alors qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les effets fiscaux des droits et accises furent largement positifs, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ces droits firent obstacle à la volonté du pays de s'engager dans la voie de la libéralisation des échanges. Souhaitons que, dans un avenir prochain, ces recherches nous permettent de décrire plus exhaustivement l'évolution des relations commerciales franco-britanniques et le rôle joué par le commerce du vin au niveau des politiques fiscale et commerciale des deux pays.

(traduit de l'anglais)

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BREWER (J.), 1988 — *The Sineus of Power*, Harvard University Press.
- BUXTON (S.), 1966 — *Finance and Politics: an Historical Study, 1789-1885*, New-York, Kelley (A.M.), ed., (Première édition, Londres, 1888).
- BRIGGS (A.), 1985 — *Wine for Sale: Victoria Wine and the Liguor Trade, 1860-1984*, Chicago.
- FRANCIS (A.D.), 1972 — *The Wine Trade*, Londres, A & C Black.
- LACHIVER (M.), 1988 — *Vins, vignes et vignerons: histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 575 p. + annexes.
- MALVEZIN (T.), 1892 — *Histoire du commerce de Bordeaux depuis les origines jusqu'à nos jours*, tome II, Bordeaux.
- MATHIAS (P.) et O'BRIEN (P.K.), 1976 — Taxation in England and France, 1715-1810, *Journal of European Economic History*, n° 5, pp. 211-213.
- NYE (J.V.C.), 1991a — Changing French trade conditions, national welfare and the 1860 Anglo-French treaty of commerce, *Explorations in Economic History*, (28), n° 4, octobre, pp. 460-477.
- NYE (J.V.C.), 1991b — The myth of free trade, Britain and fortress France: tariffs and trade in the nineteenth century, *Journal of Economic History*, (51), n° 1, mars, pp. 23-46.

- O'BRIEN (P.K.), 1988 — The political economy of British taxation, 1660-1815, *Economic History Review*, (41), n° 1, février, pp. 1-32.
- PARLEMENT BRITANNIQUE, CHAMBRE DES COMMUNES, 1898 — *Customs tariffs of the United Kingdom, 1800-1897*, Communication aux sessions, vol. 85, Londres.
- SCHLOTE (W.), 1952 — *British Overseas Trade from 1700 to the 1930s*, Oxford.
- THOMAS (R.P.) et MC CLOSKEY (D.N.), 1981 — Overseas trade and empire, 1700-1860, in: FLOUD (R.C.) et McCLOSKEY (D.N.), eds., — *The Economic History of Britain since 1770*, vol. 1, pp. 87-102.
- TOUTAIN, 1961 — Le produit de l'agriculture française de 1700 à 1958, *Cahiers de l'ISEA*, série AF, juillet, n° 2.
- TUNZELMANN (G.N.) VON, 1978 — *Steam Power and British Industrialization to 1860*, Oxford.